

RÉCIDIVE CHEZ LES DÉLINQUANTES

Question : Quels sont les facteurs de risque liés à la récidive chez les délinquantes?

Contexte : Les délinquantes représentent moins de 10 % de la population carcérale. Par conséquent, elles ont fait l'objet de moins de recherches que les délinquants. Une importante fonction des services correctionnels consiste à évaluer, de manière fiable, le risque de récidive que présentent les délinquants. Ces évaluations sont nécessaires dans le cadre des décisions de mise en liberté, pour déterminer la surveillance nécessaire dans la collectivité et l'intensité des programmes de traitement. La plupart des échelles d'évaluation du risque utilisées ont été normalisées à l'aide d'échantillons de la population carcérale masculine. La question qui se pose donc est la suivante : les outils d'évaluation et les facteurs de risque élaborés pour les délinquants masculins s'appliquent-ils aux délinquantes?

Méthode : Deux études ont été menées. La première visait à déterminer si l'Échelle d'information statistique sur la récidive (ISR) s'appliquait aux délinquantes. Cette échelle a été élaborée par le Ministère pour des délinquants masculins. Le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles l'emploient couramment pour déterminer de

façon générale les risques de récidive. L'échelle d'ISR utilise 15 facteurs liés à l'activité criminelle et au comportement en société. On a établi que les résultats des tests réalisés à l'aide de l'échelle s'appliquent systématiquement aux délinquants masculins.

Dans la première étude, les résultats de l'échelle d'ISR ont été calculés pour les délinquantes mises en liberté des établissements fédéraux en 1983-1984. La seconde étude portait sur d'autres facteurs et examinait un échantillon différent de délinquantes. Les données qui ont servi à cette étude provenaient d'un sondage réalisé auprès de délinquantes sous responsabilité fédérale en 1989-1990. Des données portant sur 136 délinquantes ont permis d'assurer le suivi. La récidive s'entend d'une nouvelle condamnation ou d'une révocation de la liberté conditionnelle dans les trois ans suivant la mise en liberté. Les données à ce sujet provenaient des dossiers de la police.

Réponse : Le taux de récidive parmi les délinquantes du premier échantillon était de 35,8 %. En général, le résultat total obtenu au moyen de l'échelle d'ISR était étroitement liée à la récidive ($r = 0,25$). En appliquant les normes élaborées pour les délinquants au premier échantillon de délinquantes, presque la moitié des délinquantes, soit 44,4 %, présentaient un « très faible » risque.

Cependant, une analyse d'item de l'échelle d'ISR a permis de conclure que seuls deux éléments permettent de déterminer les risques d'activités criminelles futures, soit l'âge à la première condamnation en tant qu'adulte et la durée de la peine.

Dans la seconde enquête, le taux de récidive des délinquantes était de 55,2 %. Plusieurs variables servant couramment à déterminer le risque de récidive des délinquants masculins n'étaient *pas* liés à la récidive chez les délinquantes. Par exemple, des antécédents de délinquance juvénile, le recours aux armes et la toxicomanie ne sont pas des indicateurs d'un retour à des activités criminelles. Par opposition, l'âge et les antécédents criminels sont d'importants facteurs de prévisibilité tant chez les délinquants que chez les délinquantes. Enfin, l'étude montre que des antécédents de violence subie à l'âge adulte et un comportement autodestructeur constituent des facteurs de risque importants chez les délinquantes.

1. Même si les résultats globaux de l'échelle d'ISR montraient un risque de récidive, seuls deux éléments de cette échelle indiquaient ces risques. Selon l'étude, près de la moitié des délinquantes présentaient un « très faible » risque. Par conséquent, les motifs appuyant l'application de l'échelle d'ISR aux délinquantes sont faibles.
2. La seconde étude a permis de déterminer qu'un certain nombre de variables liées à la récidive chez les délinquants ne permettaient pas de déterminer les risques que présentent les délinquantes. Les conclusions de l'étude portent à croire que des recherches supplémentaires seront nécessaires pour préciser les variables susceptibles d'être liées à la récidive chez les délinquantes seulement.
3. De plus amples recherches seront nécessaires pour élaborer de nouveaux outils visant à déterminer objectivement le risque de récidive chez les délinquantes. Des outils améliorés permettraient de rendre des décisions en matière de libération conditionnelle et de surveillance et de déterminer l'affectation des ressources destinées au traitement.

SOURCE : BONTA, J., PANG, B., et S. WALLACE-CAPRETTA. « Predictors of Recidivism Among Incarcerated Female Offenders », *The Prison Journal*, vol. 75, n° 3 (1995), p. 227-294.

Répercussions sur les politiques :

Pour plus d'information :
Suzanne Wallace-Capretta
Solliciteur général Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
Tél. : (613) 991-2826
Télécopieur : (613) 990-8295
Courrier électr. : wallacs@sgc.gc.ca

Ce document se trouve également au site Internet de Solliciteur général Canada, à l'adresse <http://www.sgc.gc.ca>